

# **ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE : CONSIGNES SANITAIRES**

## **1. Contexte général**

L'organisateur ainsi que les participants à la CIP d'Antibes seront soumis à la réglementation nationale émise par le gouvernement et aux arrêtés émis par le préfet de département.

## **2. Dispositions particulières**

2.1. Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer à toute demande raisonnable d'un officiel de l'épreuve. Tout manquement pourra être considéré comme une mauvaise conduite et faire l'objet d'une pénalité à la discrétion du jury. Des mesures raisonnables prises par les officiels de l'épreuve pour mettre en œuvre des directives, des protocoles ou des lois relatifs à la COVID-19 ne sont pas des actions ou des omissions inadéquates, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles.

2.2. Chaque coureur, quel que soit son âge, est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

2.3. Un coureur qui présente un cas suspect de Covid 19 doit immédiatement abandonner la course/compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié.

2.4 Une Cellule Gestion COVID sera mise en place en cas de suspicion de contagion et sera composée du/de :

- o Représentant de l'autorité organisatrice, Alain VENTURI
- o Les Présidents du Comité de course, Thierry LERET et Olivier DE TURCKHEIM
- o La présidente du jury, Jean BOUYOUCAS
- o Le Président de la classe Olivier HUET DESAUNAY

Cette cellule suivra les recommandations édictées par le ministère des sports dans le document

« Protocole sanitaire Gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif »  
: <http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreprotocolesanitaire.pdf>

Cette cellule doit être informée aussitôt que possible de toute suspicion de COVID avant, durant et jusqu'à 7 jours après la compétition par téléphone au centre nautique au 04 92 91 13 13. Cette cellule...

### **3. Protocole sanitaire de l'autorité organisatrice**

Principes généraux applicables à tout moment à terre :

- Port du masque obligatoire sur l'ensemble du site (hors position assise à table). Les coureurs devront porter un masque jusqu'à leur mise à l'eau (masques fournis par leur soin). Dès leurs retours à terre, les coureurs devront remettre un masque.
- Respect des distanciations et des gestes barrières.
- Lavage des mains au gel hydro-alcoolique (fourni par l'organisation) à chaque entrée sur le site ainsi qu'au niveau des zones sensibles et de contacts.
- Des messages audios seront diffusés régulièrement pour inviter les personnes à respecter les distances de sécurité et les gestes barrières (lavage de mains et port du masque) dans l'espace public.
- Les sens de circulation des coureurs sur site ont été étudiés afin de respecter les mesures imposées et les gestes barrières.
- Affichage virtuel des informations de course et avis aux coureurs (via WhatsApp, Manage2sail, site internet du club).
- Mobilisation de tous les bénévoles pour le respect des gestes barrières (transmission orale et observation des pratiques).
- Accueil : ceux sont les coachs qui gèrent pour les coureurs les vérifications obligatoires d'usage et finalisation des inscriptions dans la grande salle de la base de voile. Une personne sera présente à l'entrée pour gérer le flux.
- Réunions de travail à l'extérieur des membres du corps arbitral (Par catégories). Chaque groupe de travail est inférieur à 6 personnes, à l'exception de la réunion finale de coordination des comités de course. Les gestes barrières les distanciations et le port du masque seront requis.
- Accès au podium : prise de parole, nettoyage aux lingettes virucide du micro entre chaque intervenant, nettoyage des mains en montant sur le podium.
- Une cellule Gestion COVID est mise en place pour évaluer les cas contacts ou symptôme déclaré.

***Bien sûr, l'ensemble de ces mesures pourront évoluer en fonction de l'évolution sanitaire***